



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rentrée scolaire dans les établissements de l'enseignement agricole public

Question écrite n° 334

Texte de la question

M. Martial Saddier alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur les conditions dégradées de la prochaine rentrée scolaire dans les établissements de l'enseignement agricole public. Les budgets votés lors de la précédente législature sont insuffisants, notamment au regard du nombre d'emplois créés. En effet, la capacité salariale nécessaire a été sous-estimée face à la réintroduction d'une année de formation pour les enseignants et CPE ainsi qu'aux afflux démographiques de jeunes issus des générations 2000 à 2010. Cela pose des problèmes, entre autres, de refus d'élèves par manque de place, d'incapacité à répondre aux besoins d'accompagnement des jeunes en situation de handicap, d'incapacité à faire face au droit au redoublement dans les lycées, etc. Devant un tel constat, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement envisage d'adopter dans les plus brefs délais afin de remédier à la situation actuelle.

Texte de la réponse

Le budget de l'enseignement agricole technique, programme 143, et supérieur, programme 142, a régulièrement augmenté dans un contexte contraint. La progression entre 2012 et 2017 atteint 100 M€, soit + 6,1 % (hors titre 2 + titre 2), pour atteindre 1 709 millions d'euros en loi de finance initiale 2017. Les crédits budgétaires attribués au programme 143 ont progressé de 2,4 % par rapport à 2016 et de + 140 postes dont 98 pour le public. Cette année, le choix a été fait de privilégier l'augmentation des capacités d'accueil des lycées agricoles, par la création de classes supplémentaires ou l'ajustement des seuils mais également, la formation initiale des nouveaux enseignants, avec l'augmentation des recrutements par concours et de la capacité de formation des enseignants stagiaires et la création de nouveaux postes de personnels administratif, technique, laboratoire et santé. Ces efforts vont permettre d'augmenter les capacités d'accueil de 1 185 places dans le secteur public, sans affecter la qualité de l'enseignement agricole, qui veille à maintenir des classes à taille humaine, pour continuer à maintenir la réussite et l'insertion professionnelle de jeunes issus de milieux, en moyenne, moins favorisés.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 334

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er août 2017](#), page 3982

Réponse publiée au JO le : [12 septembre 2017](#), page 4362